

## Outils pour les directions d'école qui appuient des projets menés dans le cadre du PALPE

# LE PROGRAMME D'APPRENTISSAGE ET DE LEADERSHIP DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Le PALPE offre au personnel enseignant chevronné une excellente occasion d'animer des projets qui leur permettent d'améliorer leur connaissance professionnelle, d'approfondir leur apprentissage professionnel et de partager leur expertise avec d'autres éducatrices et éducateurs.

Le PALPE est un programme annuel permettant aux enseignants de diriger en autonomie des projets.

Voici les trois objectifs du programme :

- appuyer l'apprentissage professionnel du personnel enseignant;
- encourager le leadership du personnel enseignant; et
- faciliter le partage de pratiques exemplaires avec des collègues pour que les élèves de l'Ontario puissent en bénéficier.

## Un projet PALPE constitue une excellente occasion de perfectionnement professionnel!

### Comment les directions d'école peuvent-elles soutenir les enseignantes et enseignants leaders?

Votre école fait partie d'une communauté croissante d'écoles ontariennes dont le personnel met en œuvre des projets PALPE. Les encouragements et le soutien de la direction d'école peuvent grandement contribuer au succès des enseignantes et enseignants qui mettent en œuvre un projet PALPE. Voici quelques façons dont les directions d'école peuvent appuyer les enseignants dans le cadre de leurs activités de participant du PALPE :

- rencontrer l'équipe du projet PALPE pour établir une compréhension commune de l'objectif du projet, de ces échéances, des activités le composant et pour mieux comprendre ce que le ou les participants souhaitent accomplir;
- dans la mesure du possible, relier l'équipe PALPE avec d'autres soutiens (p. ex., au niveau du conseil scolaire ou au sein de la collectivité);
- aider les équipes de projets PALPE à répondre aux exigences de leur projet et partager avec eux les dates d'échéance importantes (p. ex., en ce qui concerne les procédures opérationnelles du conseil).

### Renseigner les enseignantes et enseignants au sujet des politiques, des procédures et des protocoles

Au moment de passer des idées à l'action, il est nécessaire que les participantes et participants du PALPE soient au fait des politiques, des procédures et des protocoles du conseil scolaire, qui pourraient avoir une incidence sur la façon dont ils vont réaliser leur projet. Selon la portée du projet PALPE, il faudra tenir compte, entre autres, notamment des politiques, des procédures et des protocoles suivants :

- demande de temps libéré pour leur projet notamment à l'intention d'enseignantes et enseignants écoles faisant partie du conseil pour leur permettre de participer aux activités d'apprentissage et de partage;
- demande de remboursement de dépenses liées au projet (p. ex., les allocations de déplacement et d'hébergement du conseil);
- politiques se rapportant à l'utilisation, à l'échange et à l'affichage de travail, de photos et de noms d'élèves;
- marches à suivre relatives aux achats (pour fournitures de bureau, des ressources et des matériels technologiques; voir la proposition du projet PALPE pour des plus amples détails), notamment pour les technologies de l'information.

## Outils pour les directions d'école qui appuient des projets menés dans le cadre du PALPE

### Autres pratiques efficaces

Voici quelques autres suggestions qui vous aideront ainsi que les participants du PALPE et tout le personnel enseignant de votre école, à profiter au maximum de ce projet PALPE :

- **Reconnaître le travail accompli par le ou les participants du PALPE** : Les participants du PALPE consacrent beaucoup de temps et d'énergie à mener à bien leur projet. Beaucoup d'entre eux nous ont dit trouver très encourageant de recevoir une note ou un commentaire de félicitations de la part de leur direction ou de voir leur travail être mis en vedette lors d'une activité ou dans un bulletin de nouvelles de l'école.
- **Faire la promotion du PALPE** – la sélection d'un projet PALPE représente une réussite pour vous et pour votre école. Pensez à partager la nouvelle de la sélection du projet PALPE avec votre surintendant ou votre surintendante, avec le conseil d'école ou avec les conseillères et conseillers lors d'un conseil scolaire.
- **Plan annuel de perfectionnement (PAP)** – un PAP efficace peut être mis en œuvre dans le cadre d'une culture scolaire axée sur l'apprentissage et la collaboration. Les PAP sont souvent employés comme des documents évolutifs qui mettent en relation l'apprentissage des élèves et les objectifs d'apprentissage professionnel authentiques de chaque membre du personnel enseignant. Les directions peuvent reconnaître cette approche professionnelle sur le plan de l'apprentissage authentique en incitant les participants du PALPE à inclure leur projet dans leur PAP.
  - Pensez à relier le soutien que vous fournissez au projet à votre propre évaluation du rendement des directions d'école et des directions adjointes (ÉRDDA).

### Exigences auxquelles les participants du PALPE doivent répondre au cours de l'année scolaire

- **Mai 2018** : assister à la séance de perfectionnement professionnel intitulée *Compétences en leadership pour les titulaires de classe*
- **De juin 2018 à juin 2019** : réaliser les activités décrites dans la proposition liée à leur demande (p. ex., travailler en collaboration avec les membres de l'équipe et avec des collègues)
  - participer à une communauté de pratique en ligne;
  - partager le fruit de leur apprentissage avec des collègues.
- **Fin juin 2019** : remplir le Rapport final du personnel enseignant participant
- **Novembre 2019** : participer au colloque *PALPE : Partage du savoir* pour y présenter leur projet et pour bénéficier de l'apprentissage des autres participants.

### Souhaitez-vous en savoir davantage sur le PALPE?

- La page PALPE du site web TeachOntario montre les lignes directrices du PALPE, FAQ, les dates d'échéance  
<https://www.teachontario.ca/community/explore/tllpke/pages/français>
- Pour communiquer avec le Ministère :
  - par courriel : [TLLP-PALPE@ontario.ca](mailto:TLLP-PALPE@ontario.ca)
  - par téléphone : 416 325-4339